

**ANNEXE DELIBERATION N°12/2026 DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 21 MARS 2026
INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS
SIEGEANT AU CONSEIL MUNICIPAL DE PIGNANS**

	NOM - PRENOM	QUALITE	REVENUS
			PIGNANS INDEMNITES DE FONCTION MENSUELLE MONTANT BRUT
1	BRUN Fernand	Maire	2 396.44 €
2	SCOTTO Fabienne	1 ^è Adjoint	958.57 €
3	ROSSI Patrick	2 ^è Adjoint	958.57 €
4	DUPONT Karine	3 ^è Adjoint	958.57 €
5	CAMARA Célestin	4 ^è Adjoint	958.57 €
6	THIERRY Martine	5 ^è Adjoint	958.57 €
7	HURET David	6 ^è Adjoint	958.57 €

Le maire

BRUN Fernand



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.